



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 049-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.69

Déposée le : 11.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Greyerz (Bern, PS) (porte-parole)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Grupp (Biel/Bienne, Les VERT-E-S)
Hügli (Münchenbuchsee, PS)

Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Une base financière stable pour la Maison des religions – dialogue entre les cultures à Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de conclure un contrat de prestations avec l'association Maison des religions – dialogue entre les cultures afin de participer au financement de base de l'institution.

Développement :

La Maison des religions – dialogue entre les cultures de Berne est un projet unique en Suisse et dans le monde. En 2024, nous fêterons déjà les dix ans de son existence. Ses prestations destinées à l'ensemble de la société sont essentielles à la bonne cohabitation et sont depuis le début une source d'inspiration pour d'autres projets nationaux et internationaux. La Maison des religions contribue donc de manière significative à l'image d'un canton de Berne ouvert sur le monde.

Outre son église chrétienne, la Maison des religions abrite une mosquée, un temple hindou, un centre bouddhiste et un centre alévi ainsi qu'un espace de dialogue commun, au cœur du complexe. Trois autres communautés religieuses et de nombreux membres de tous horizons, toutes et tous égaux en droits, se partagent la responsabilité de cet espace. L'association existe depuis 2002 et le bâtiment d'Europaplatz a pu être acquis fin 2014. Au fil des années, la Maison des religions est ainsi devenue un foyer pour de nombreuses personnes issues de la migration et la demeure de nombreuses religions. La Maison propose une large palette d'offres, dont profitent chaque année près de 30 000 personnes en moyenne.

Dans son rôle de centre des compétences du dialogue interculturel, la Maison des religions se distingue par les activités suivantes :

- Offres de formation et de formation continue pour les entreprises et sociétés, écoles et groupes professionnels spécifiques
- Formations continues en gestion des conflits et en médiation transculturelle
- Offres participatives pour renforcer l'inclusion et l'intégration, en particulier des personnes issues elles-mêmes de la migration ou dont la famille est issue de la migration
- Offres culturelles variées présentant un fort ancrage dans les réflexions transculturelles
- Visites guidées et ateliers pour les gens, croyants ou non, issus de tous les milieux sociaux, pour les délégations et ambassades étrangères et pour les groupements issus d'un domaine spécifique

En tant que plateforme d'échange et de transmission de connaissances, la Maison des religions travaille en collaboration avec de nombreuses organisations et institutions du canton de Berne (notamment avec le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales [CSCSP], la Haute école spécialisée bernoise, l'Université de Berne) et tient lieu d'interlocutrice en matière de questions interculturelles et interreligieuses.

Par toutes ces activités, la Maison des religions apporte une précieuse contribution aux principes de politique religieuse du canton de Berne inscrits dans le programme gouvernemental et soutient un développement du canton de Berne résolument tourné vers l'avenir et incluant l'ensemble de la population.

Le rayonnement de la Maison des religions dépasse les frontières cantonales. Des personnes venant de toute la Suisse et aux origines les plus diverses s'y rendent et y font de nouvelles expériences. Par ailleurs, l'intérêt international pour la Maison des religions ne cesse de croître. Des délégations du monde entier visitent la Maison des religions, qui sert de modèle pour de nombreux projets.

Le canton de Berne a déjà soutenu financièrement la construction de la Maison des religions au moyen du Fonds de loterie, lors de sa genèse. Pour que la Maison des religions puisse planifier sur le long terme, réaliser des offres qui répondent aux besoins au sein de l'espace de dialogue public et transmettre ses expériences, elle doit être assurée d'un large financement de base.

La Maison des religions atteint un degré d'autofinancement de près de 50 % à l'aide des contributions des membres, des recettes des manifestations, de dons, etc. En outre, elle a conclu un contrat de prestations avec la ville de Berne, et les Églises nationales lui versent régulièrement des fonds.

La Maison des religions représente un pôle d'attraction unique, qui participe de l'attrait tant de la ville que du canton de Berne. Afin de permettre à la Maison des religions de perdurer sur le long terme, une participation financière du canton de Berne est nécessaire.

Destinataire

– Grand Conseil